



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

TOUS EN GRÈVE DÈS JEUDI !

Suite au conseil de discipline, notre collègue Wissem est aujourd'hui avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. En effet, il apparaît que la décision prise lors de ce conseil soit dans les mains de la DSCC mais il n'y a malheureusement aucun doute quant à l'issue qui sera donnée à cette affaire.

Pour la CFDT, la priorité est de sauver Wissem car si la faute est avérée, elle ne doit en aucun cas conduire à un licenciement définitif. Ce choix est inacceptable et apparaît totalement disproportionné. Cette situation concerne tout le monde et cela peut vous arriver car la direction a totalement revu son exigence et n'hésite plus à mettre les agents en discipline pour des sujets qui auparavant se seraient réglés en local !

Pour la direction, l'attitude de Wissem aurait donné une très mauvaise image de la Poste mais que dire de l'image que donnera une manifestation

■ LES FAITS

Wissem est arrivé à Paris 20 il y a environ 5 ans et a su démontrer dès son apprentissage qu'il était un facteur sérieux et surtout un collègue agréable. On se souvient également que la directrice de l'époque avait poussé pour qu'il soit embauché car à cette période ce n'était pas forcément automatique. Cela tendrait à démontrer qu'il s'agissait déjà d'une personne faite pour ce métier et ayant fait ses preuves en étant irréprochable.

Il y a donc quelques semaines, un incident avec une cliente a dégénéré en raison de plusieurs facteurs liés à une réorganisation et à des changements qui lui ont été imposés du jour au lendemain tel que le changement du rythme de travail. Cette situation n'est pas normale et mérite une « sanction » mais certainement pas celle de virer Wissem de la Poste. Autre élément à mettre en exergue, la cliente en question a depuis communiqué en direction de la Poste car à ses yeux Wissem ne mérite pas le licenciement.

■ LA DÉFENSE

La CFDT ne souhaite pas créer de guéguerres avec l'organisation qui a fait un choix de défense quant au dossier de Wissem mais admet tout de même qu'étant donné la réalité des faits mais surtout le passé de Wissem comme dit plus haut, la défense aurait mérité de chercher une solution alternative par la négociation. D'après le retour du conseil de discipline, il apparaît que face à la demande de licenciement demandée par la direction les représentants du personnel siégeant ont fait le choix de contrebalancer cette demande par un avertissement ! Le risque d'une telle proposition est qu'elle ne correspond pas au « préjudice » estimé par la direction et du coup n'a pas permis d'explorer une sanction alternative !

Ce lundi, la CFDT a tenté la négociation de la dernière chance auprès de la DSCC avec une porte de sortie gagnant/gagnant en proposant même d'aller vers de la mise à pied car il s'agit bien de trouver une solution crédible pour sauver Wissem. La direction est restée sourde à notre appel et a décidé délibérément le rapport de force. Pour la CFDT, la direction veut tester notre force de mobilisation.

Si Wissem est finalement licencié, demain cela peut arriver à n'importe qui et pour n'importe quoi !

Si Wissem est finalement licencié alors les projets de réorganisations à venir (ex Paris 11) ou autres s'annoncent difficiles.

